

L'info en +

Point d'étape sur le Baluchonnage

Le Baluchonnage a été inventé au Québec en 1999 pour permettre aux aidants pour qui l'hébergement temporaire « avait été un fiasco » de prendre du répit. Comment ? Un Baluchonneur, ou un Relayeur, vient s'installer à domicile pour accompagner le proche-aidé pendant que l'aidant s'absente plusieurs jours.

Pourquoi fallait-il une loi pour le faire en France ?



Le Relayeur reste à domicile 24h/24, il travaille donc 24h/24, même quand il dort. En 6 jours et 5 nuits, il aura travaillé 144h, presque l'équivalent d'un mois à temps plein, sans avoir les temps de pause obligatoires. Il était donc nécessaire de déroger au droit du travail pour couvrir ces situations de travail hors normes.

D'abord expérimentée pendant 6 ans, cette dérogation au droit du travail a été inscrite dans la [loi*](#) en novembre 2024, pérennisant la possibilité d'offrir ces répit aux aidants pour qui les autres solutions de répit ne sont pas adaptées. Baluchon France a accompagné [16 expérimentateurs](#) dans la mise en place de ces dérogations au droit du travail, appelés dans ce cas « [Baluchonnages](#) ».

Alors ça y est ?

Pas tout à fait... pour appliquer l'article 9 de cette Loi, il fallait un décret. La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) s'y emploie et a organisé plusieurs groupes de travail pour aboutir à une proposition de décret qui définit le public cible, qui précise les modalités de mise en œuvre et qui propose un cahier des charges. D'après nos informations, le décret passe actuellement en commissions (CNOSS, CNCPH...) et pourrait paraître avant la fin avril 2025. C'est une bonne nouvelle, car, en attendant ce décret, les Relayages et Baluchonnages dérogeant au droit du travail sont arrêtés puisque l'expérimentation a officiellement pris fin le 31/12/2024.

Donc c'est bon ?

Pas encore, après la parution du décret, ce sont les ARS et les Conseils Départementaux qui devront se saisir du contenu et du cahier des charges et lancer une procédure de sélection pour autoriser certains établissements et services à déroger au droit du travail... Difficile de savoir combien de temps cela va prendre...

Baluchon France souhaite que les expérimentateurs soient autorisés à poursuivre les dérogations au droit du travail le plus vite possible, des aidants sont en attente et des Baluchonneurs sont à l'arrêt...

Baluchon France proposera un Label Qualité pour outiller, accompagner et former les porteurs sélectionnés qui souhaiteront ce label.

Enfin Baluchon France poursuivra son travail de plaidoyer pour obtenir des financements pour ces répit de longue durée pour les aidants. Au Québec, le ministère de la Santé et des Services Sociaux finance 14 jours par an et par aidant ! Inspirant !

**Loi visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement et à favoriser le répit des proches aidants.*